

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

CARSAT Bourgogne et Franche-Comté
Retraite et santé au travail

**Décision du 16 mai 2011 portant désignation du responsable de l'accès
aux documents administratifs au sein de la CARSAT Bourgogne et Franche-Comté**

NOR : ETSX1130457S

Le directeur de la CARSAT Bourgogne et Franche-Comté,

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978,

Décide :

Mlle Nathalie FERRANT, attachée juridique au département des affaires juridiques et contentieuses, est désignée responsable de l'accès aux documents administratifs de la CARSAT Bourgogne et Franche-Comté.

La présente décision prend effet le 16 mai 2011. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 16 mai 2011.

Le directeur,
C. MADIKA